

La République et publié au Journal officiel du lundi 3 novembre :

Le conseil supérieur a songé à reporter sur les produits fabriqués l'impôt qui devait peser sur les matières premières.

On pensait que ces impôts donneraient environ 143 millions et demi. Mais tant le conseil supérieur a été affirmatif en ce qui concerne la légitimité de ces taxes, tant il est demeuré indécis au sujet des moyens d'application dont il a renvoyé l'étude aux administrations compétentes. Après un travail approfondi, dans un conseil spécial formé au ministère des finances, il a été reconnu que la plupart de ces impôts seraient très-difficiles dans leur application, d'une surveillance presque impossible, et moins d'être inquisitoriale et vexatoire, et d'un produit très-incertain.

Ainsi, par exemple, le plus important de tous, celui des tissus, évalué d'abord à 100 millions, puis à 60, puis à 50, puis ramené à 35 ou 40 par le conseil des finances, a fini par être abandonné; il a été reconnu qu'il ne donnerait à peu près rien pendant les deux premières années qui suiviraient son établissement, tant à cause des formalités préalables à remplir, de l'exercice à organiser, des inventaires à dresser, que de l'inexpérience des employés. Or, c'est dans deux mois que vont commencer à se produire les besoins de l'exercice 1874 et que les ressources commenceront à être nécessaires; il a donc fallu recourir à des moyens plus pratiques, moins coûteux, plus certainement et plus promptement productifs.

PROCÈS DU MARÉCHAL BAZAINE

Premier Conseil de guerre, siégeant au Grand-Trianon.

Présidence de S. A. Mgr LE DUC D'AUMALE, général de division.

Audience du 4 novembre.

Dans l'auditoire très-nombreux on s'entre-tient de la séance d'hier et de l'incident très-inattendu et très-émouvant qui en a marqué la fin. Rabasse et Miès se trompent-ils ou bien est-ce le colonel d'Abzac auquel la mémoire fait défaut? La première hypothèse semble généralement beaucoup plus acceptable que la seconde. Dans les groupes où l'on discute avec le plus d'animation, nous remarquons MM. Millaud, Berthault, Laget, députés; M. Target, ministre de France à la Haye, M. Deillibes, etc.

En attendant que la séance soit reprise, notons quelques bruits; il paraît certain d'abord qu'il n'y aura pas séance jeudi. Quant à la grave question dont je vous disais un mot hier, celle de savoir si les séances auront lieu le matin, nous pouvons affirmer que rien n'est encore décidé à cet égard; ce n'est qu'aujourd'hui probablement—pendant la suspension d'audience—qu'une décision sera prise.

Le premier témoin appelé est le colonel Stoffel. Son arrivée produit une grande sensation. On se rappelle, en effet, les rapports très-remarquables du colonel, le rôle politique qu'il a joué. Le colonel est naturellement en bourgeois, puisqu'il est à la retraite. — C'est à partir du 17 août, que le colonel Stoffel, d'après sa déposition, a été attaché à l'Etat-major du maréchal Mac-Mahon. Il avait pour fonctions spéciales de se procurer des renseignements sur l'armée du prince Royal.

Pour pouvoir remplir sa mission, le colonel Stoffel fit venir deux agents de la préfecture de police, Rabasse et Miès. Le colonel Stoffel affirme n'avoir jamais reçu de dépêches de première main; elles étaient toutes déjà ouvertes et lues. La mémoire du colonel Stoffel est d'ailleurs très-imparfaite. C'est ainsi qu'il ne se souvient pas si c'est lui ou un autre qui a télégraphié aux deux agents Rabasse et Miès pour les faire revenir de Longwy.

Le président presse très-vivement le colonel sur ce sujet, mais ses réponses très-nettes n'aboutissent qu'à cette réponse : « Mes souvenirs sont confus ».

Remarquons cependant, ce fait très-curieux, que le duc d'Aumale fait ressortir avec beaucoup de force qu'il ne sait pas que ses agents sont à Longwy; tout l'Etat-major le sait, il ne correspond pas avec eux, un

— Tant mieux! continua M. de Ker-gor. Sachez, une fois pour toutes, que vous ne sauriez me faire plus de plaisir qu'en ayant besoin de moi... Vous avez une qualité rare aujourd'hui, Pedro! Vous êtes fidèle à vos sentiments. J'ai commencé par vous devoir beaucoup; vous avez cru me devoir un peu à votre tour, et je suis bien certain que vous tiendrez à honneur de ne pas l'oublier. Nous nous retrouverons donc, ou, pour mieux dire, nous ne nous quitterons plus.

— Vous êtes vraiment trop bon! répliqua Pedro, avec un peu de surprise et beaucoup d'émotion.

— Je n'en sais rien! en tout cas, dans cette circonstance, je crois que c'est surtout pour moi que je suis bon!

— Eh! comment cela, mon commandant?

— Nos positions ne sont pas les mêmes!

— Oh! je le sais bien...

— Si j'ai sur vous certains avantages, vous en avez beaucoup d'autres qui rétablissent l'équilibre. Vous êtes jeune, et vous avez devant vous le long avenir, tandis que moi j'ai parcouru déjà plus de la moitié de ma carrière...

— Commandant!

— Ceci n'est qu'un détail! Glissons sur lui légèrement... sans appuyer... C'est chose dont je me préoccupe assez peu, d'ailleurs... Cette vie n'est qu'un passage, et, un peu plus tôt, un peu plus tard, il faut toujours arriver au bout!

Pedro fit un geste qui semblait dire que ce quart d'heure-là n'était pas en-

officier quelconque le fait; voilà une étrange manière de diriger un service. La réflexion est, bien entendu, du président.

Nous arrivons au point décisif, à l'arrivée au camp de Rabasse et de Miès; le colonel Stoffel reconnaît avoir reçu les dépêches, mais comme il n'en soupçonnait pas l'importance, il les a mises où il ne les a jamais retrouvées. Cette réponse produit une sensation immense.

Quant aux dépêches parties de Longwy par le télégraphe, le colonel affirme n'en avoir reçu aucune. Le commissaire du gouvernement demande qu'il soit donné lecture de la déposition devant le général de Rivière. Cette lecture est faite par le greffier, M. Alla. Entre la déposition première et celle d'aujourd'hui il y a des contradictions que le colonel explique en disant qu'il n'attachait pas d'importance à cet incident, ne pensant pas que cet incident aurait une telle gravité.

Après avoir déposé, le colonel Stoffel demande à ajouter quelques explications; le président lui fait observer qu'il n'a qu'à répondre aux questions et que le côté personnel n'a pas à intervenir... « Je suis accusé, dit le colonel, d'avoir retenu une dépêche... » Le président arrête aussitôt le témoin en maintenant ses explications précédentes. — Toute l'armée, dit le colonel Stoffel, méprise le rapporteur pour ses calomnies. — Colonel s'écria vivement le duc d'Aumale, je vous arrête, assez. — Et d'un geste le président indique au témoin qu'il doit sortir. — Le colonel Stoffel sort au milieu d'une indicible agitation.

Rabasse est rappelé; le président donne l'ordre de lire sa déposition devant le général de Rivière. — Dans cette déposition, Rabasse ne parle pas de ce colonel auquel il a la nuit remis une dépêche. Pourquoi cet oubli? C'est sur ce point que le président insiste avec une très-grande force; il est visible que Rabasse n'a pas l'aplomb de son collègue Miès. Allons-nous donc connaître enfin le mot de ce mystère? — Le président dirige le débat avec une supériorité visible, son langage très-incisif produit un effet indiscutable et sur l'auditoire et sur le témoin, qui n'a plus son assurance habituelle. — C'est un duel véritable; d'un côté, la droiture et la vérité; de l'autre toute la fluence d'un inspecteur de police rompu à toutes les roueries du métier; le résultat, on l'attend avec fièvre. Il ne s'agit pas en effet de la confusion d'un témoin; c'est l'explication si longtemps cherchée, qui va peut-être sortir de cette lutte. De là l'anxiété générale.

Les incidents comiques ne manquent pas au milieu du drame; en voici un qui a excité une hilarité générale : « Le colonel Stoffel, dit Rabasse, nous a remis 250 fr. à chacun de nous disant : partez et semez l'or... » Vous ne pouvez pas en semer beaucoup, observe le président.

Voici enfin un premier fait obtenu, mais il est immense. Le colonel Stoffel nous a dit qu'il avait mis de côté les dépêches, parce que rien ne pouvait l'avertir de l'importance de ces dépêches; Or, Rabasse nous informe qu'il a remis en même temps que les dépêches une lettre du colonel Massaroli que le colonel Stoffel a lue; dans cette lettre, le colonel Massaroli priait le colonel Stoffel de recommander à l'empereur Goyart, qui avait porté ces dépêches de Metz. Comment expliquer après cela que le colonel Stoffel ait ignoré l'importance de ces dépêches.

Au tour de Miès maintenant. A lui aussi on lit son premier interrogatoire et le président lui oppose ses dernières réponses, signale toutes les contradictions, les énumère une à une. Miès est évidemment la forte tête de l'association Rabasse et Miès; il sait écouter, ne se trouble pas, quelque serré que soit l'interrogatoire, et il est bien terrible par ce seul point : A une question très directe, un véritable coup droit, Miès répond : « Je prierais Monsieur le président de répéter... » C'est pour vous donner le temps de réfléchir; dit le président, — je connais la pratique. — Devant ces terribles bordées, Miès ne bronche pas.

La suspension d'audience s'est prolongée aujourd'hui au-delà des limites ordinaires; il y a près d'une heure que le conseil s'est retiré, lorsqu'il rentre en séance. Aussitôt un silence religieux s'établit dans la salle. On attend, car le bruit s'est répandu que le conseil venait de délibérer.

core près de sonner pour le commandant. Celui-ci reprit :

— Un homme vraiment digne de ce nom doit savoir regarder en face toutes les éventualités. C'est surtout en les prévoyant qu'on apprend à ne les pas craindre.

Je veux qu'au moment où l'on battra le rappel pour moi là-haut toutes mes affaires soient bien en règle! Un jour viendra, bientôt sans doute, où vous connaîtrez mieux ma vie... sur laquelle ont pesé tant de fatalités, et de si cruelles. Des circonstances particulières, des entraînements irrésistibles, contre lesquels peut-être je n'ai pas suffisamment lutté, m'ont condamné à une solitude dont je n'ai jamais essayé de sortir. Par suite d'un malheur qui a peut-être été une faute, mais dont rien, du moins, n'a effacé en moi le souvenir, j'ai cru devoir me fermer volontairement et pendant longtemps les portes du mariage. Aujourd'hui la saison est passée; les lauriers sont coupés, comme dit la chanson, et je n'ai plus le droit d'aller au bois! Croyez bien que je n'en ai pas envie non plus! Sur ce point ma résolution est irrévocable. Il y a de beaux jours que je pense que le mariage est une folie quand on est jeune, et une sottise quand on est vieux. Or, une folie est souvent excusable; mais une sottise ne l'est jamais! Il ne faut donc pas la faire!

— Ceci n'est qu'un détail! Glissons sur lui légèrement... sans appuyer... C'est chose dont je me préoccupe assez peu, d'ailleurs... Cette vie n'est qu'un passage, et, un peu plus tôt, un peu plus tard, il faut toujours arriver au bout!

Pedro fit un geste qui semblait dire que ce quart d'heure-là n'était pas en-

Appellez le colonel Stoffel, dit le président. M. le duc d'Aumale répète les paroles prononcées à la fin de la première audience, et qui constituent un outrage pour le général-rapporteur, et demande au colonel Stoffel s'il maintient ses paroles.

Le colonel maintenant son dire, le président, en vertu du Code militaire, en fait dresser procès-verbal qui sera envoyé au général commandant la division.

M. Lachaud prie le colonel Stoffel de se rétracter; celui-ci hésite, cherche à expliquer ses paroles, commente son dire. Le président l'interrompt aussitôt et fait continuer la rédaction du procès-verbal. Après cet incident qui dépasse et efface tous ceux que nous avons vus déjà, le reste de l'audience ne peut plus avoir grand intérêt d'autant plus que nous allons retomber dans les explications télégraphiques. C'est M. Amiot qui est appelé; en effet, ainsi n'entend-on que le bruit de la foule qui s'écoule tout impressionnée de ce grand débat. L'audience est suspendue à 5 h. 40.

ROUBAIX -- TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

Le conseil municipal de Roubaix se réunira vendredi prochain, 7 courant, à 8 h. 1/2 du soir. Voici l'ordre du jour de la séance :

- 1° Présentation du budget de 1874.
- 2° Budget du service des eaux.
- 3° Entretien des squares et Promenades.
- 4° Supplément pour la police de Sécurité.
- 5° Approbation de polices d'assurances.
- 6° Supplément d'indemnité à M. Ferret-Duthoit.
- 7° Rapports de Commission.

La lettre suivante a été adressée par Mgr l'archevêque de Cambrai à MM. les curés du diocèse, au sujet des prières publiques demandées par l'Assemblée nationale :

Cambrai, le 25 octobre 1873.

Monsieur le Curé,

Par une lettre en date du 23 de ce mois, M. le ministre de l'instruction publique et des cultes nous rappelle que « le 19 juillet 1873, l'Assemblée nationale a adopté une résolution portant que le premier dimanche qui suivra sa rentrée, des prières publiques seront adressées à Dieu pour appeler son secours sur les travaux de la prochaine session. »

Nous sommes heureux de nous associer à ce vœu tout à la fois si religieux et si patriotique.

En conséquence, le dimanche 9 novembre prochain, on chantera dans toutes les églises et chapelles du diocèse, avant la messe paroissiale ou la messe de communauté, le *Veni Creator*, et l'on ajoutera aux oraisons du jour celles de *Spiritus Sancto*.

Dans la soirée du même dimanche, à l'heure qu'on jugera la plus convenable, il sera célébré un salut solennel du Très-Saint Sacrement. On y chantera, outre les prières ordinaires, les litanies de la Très-Sainte Vierge et le psaume 124, *Qui confidunt in Domino*, avec l'oraison *Pro concordia : Deus largitor pacis* (1).

Les immenses intérêts qui se rattachent à la prochaine réunion de l'Assemblée nationale sont compris de tous les fidèles et font l'objet de leurs plus légitimes et de leurs plus graves préoccupations. Tous s'empresseront donc de demander à Dieu qu'il inspire aux hommes à qui sont confiées, en ce moment décisif, les destinées de la France, des résolutions assez éclairées et assez puissantes pour assurer à cette chère et malheureuse patrie une ère nouvelle de grandeur, de paix et de durables prospérités.

Un autre acte, par lequel l'Assemblée nationale a répondu aux vœux de la France catholique et a donné satisfaction à ses religieux sentiments, c'est l'appui officiel qu'elle a prêté au vénérable archevêque de Paris pour l'érection d'une église expiatoire sur les hauteurs de Montmartre.

Notre diocèse ne peut rester étranger à cette œuvre qui intéresse la France toute entière.

Vous voudrez donc bien, Monsieur le curé, faire à cette intention dans votre église, le dimanche 9 novembre, à la messe et aux vêpres, une quête dont vous adresserez le produit à notre secrétariat.

Vous ferez comprendre à vos bons paroissiens le caractère national du Sanctuaire qu'il s'agit d'ériger dans la Capitale au Sacré-Cœur de Jésus, et la haute convenance, nous dirions presque l'obligation, qu'il y a pour nous de concourir à son érection, en ajoutant cette offrande expiatoire aux sacrifices que réclament nos œuvres locales de religion et de charité.

Recevez, Monsieur le Curé, l'assurance de mon affectueux dévouement.

† R. F., Archevêque de Cambrai.

Le salut solennel prescrit par Monseigneur l'Archevêque, sera chanté à St-Martin, le dimanche 9 novembre prochain, à cinq heures du soir.

Hier, à ce lieu la messe du St-Esprit pour la rentrée des tribunaux après les vacances.

Le tribunal correctionnel est composé, pour l'année judiciaire :
Président, M. Parenty;
Ministère public, M. Colary;
Juges : MM. Gentil et Tellier.

Les comités de secours aux blessés de la région du Nord de la France, feront célébrer, le lundi 10 novembre prochain, à 11 heures, dans l'église Saint-Maurice, un service solennel à la mémoire de M.

(1) Au Missel, l'orarion est divers.

le comte de Flavigny, président de la société Française de secours aux blessés militaires, décédé le 10 octobre 1873, en son château de Mortier, près Tours.

Le comité régional invite les blessés qui ont été secourus par la Société, à assister à cette cérémonie.

Des places seront réservées dans le chœur, aux autorités, aux dames du comité et aux affiliés qui ont reçu l'insigne de la Croix-Rouge.

Les estaminets tenus par les sieurs Debacqts, rue Pierre-de-Roubaix, Penne-waert, rue des Longues-Haies et Vandefaine, rue Sainte-Thérèse, viennent d'être fermés par mesure administrative.

Un mari qui se pend de chagrin de la mort de sa femme. Un vieillard de 72 ans, M. Edouard Bailly, coutelier, demeurant à Flers, avait perdu sa femme voici quatre mois. Depuis lors, dévoré par le chagrin, il semblait avoir pris la vie en dégoût et hier matin, on le trouvait pendu dans sa chambre à coucher.

Il y a malheureusement beaucoup d'ouvriers qui n'aiment pas leurs patrons; mais il y en a peut-être encore plus qui détestent leurs contre-maitres. Renvoyé de l'établissement où il travaillait, un ouvrier teinturier, Emile Vasseur, avait juré de se venger du contre-maitre; hier soir, il l'attendit au coin d'une rue, se jeta sur lui et le roua de coups.

Plainte ayant été portée, l'agresseur a été arrêté.

Un voiturier, revenant de Belgique avec une provision de charbon, est tombé, en voulant ramasser sa pipe qu'il avait laissée tomber, sous la roue de sa voiture, si malheureusement, qu'elle lui a passé sur le cou et que la mort a été instantanée.

Dans ses audiences des 23 et 30 octobre 1873, le tribunal de simple police de Tourcoing, a statué sur 49 affaires, qui se répartissent ainsi qu'il suit :

Police des cabarets, 36; embarras de la voie publique et défaut d'éclairage, 6; police du roulage, 3; maraudage et jets de corps durs, 4; réparations sans autorisation, 2; salubrité des cours, 3; ivresse manifeste, 9; violences légères et tapage, 20; dommage à la propriété mobilière d'autrui, 1; total, 84. 108 fr. d'amende sont été infligés et 32 jours de prison.

POLICE CORRECTIONNELLE.—Audience du 4 octobre. — Jean-Baptiste Torcq, repris de justice, expulsé de France, a été arrêté à Roubaix. Affaire remise.

François Giraud, un homme déjà âgé, d'un aspect très-convenable, est entré dans un restaurant de Roubaix où, après avoir fait un copieux repas, il a déclaré ne pas pouvoir solder. Cet homme voyage continuellement en France et en Belgique, faisant partout des dupes; dans trois différents hôtels de Calais il doit : dans le premier, 650 fr., dans le deuxième 240, et dans le troisième 50 fr. Ce chevalier d'industrie affecte une profonde piété. — Affaire remise pour demander des informations.

Désiré Ryckaert, ouvrier à Roubaix, après avoir soustrait les vêtements d'un de ses camarades en fracturant sa malle, est venu se constituer prisonnier. — Trois mois de prison.

Sylvie Duquesnoy, servante chez un marchand de beurre, a dérobé une forte quantité de la marchandise de son patron. Comme toutes les domestiques infidèles, elle prétend que c'est son patron qui lui en a fait cadeau pour payer ses complaisances coupables, ce qui aggrave singulièrement son affaire. Dix kilogrammes de beurre ont été trouvés dans son lit. Grâce à son système de défense, elle est condamnée à 6 mois de prison.

Emile Copiau, un gamin de 13 ans, a commis il y a environ un an, un vol de bijou pour une valeur de 230 fr. Ce n'est que dernièrement que ce vol a été connu, le prévenu ayant fait cadeau à une jeune fille de 15 ans, Sidonie Holbaut, d'une partie de ces bijoux qu'il tenait cachés. Le prévenu, qui est un précoce vaurien ayant les plus mauvais instincts, avait faussement accusé sa mère de complicité, et cette pauvre femme, ainsi que la deuxième prévenue, ont fait chacune plusieurs semaines de prévention. — Trois ans de maison de correction pour le jeune Copiau.

Philippe Sellenz et Reine Flanneaut sont prévenus, ensemble et de concert, d'un vol d'objets d'habillement dans un magasin de confection, pour une valeur de 250 francs. De plus, dans une visite domiciliaire, on a retrouvé 26 portemonnaie. D'autres vols de chaussures et de linge, qu'ils ont engagés au Mont-de-Piété, sont portés à leur charge.

Le premier, deux ans de prison. La deuxième, treize mois.

Diverses attaques nocturnes ont eu lieu depuis peu de temps, dans les environs de Douai. L'Indépendant en fait le récit suivant :

Le dimanche de la kermesse d'Auby, M. François D., cultivateur à Flers, revenait le soir à son domicile, lorsqu'arrivé à la hauteur du Polygone, il vit tout à coup sortir d'un fourré un homme qui lui demanda le bureau ou la vis. Conservant

toute sa présence d'esprit, M. D. feignit de prendre une arme dans sa poche et s'écria : « Vous ne savez pas à qui vous avez à faire, si vous faites un pas de plus vous êtes un homme mort. Le malfaiteur effrayé se sauva à travers champs dans la direction de Douai. Peu de temps après M. Alexandre B. d'Auby revenait le soir de Douai par le chemin de Wagnonville, lorsqu'arrivé à un coude que forme la route, il sentit tout à coup un poignet solide le saisir à la gorge. Il fut dépourvu de l'argent qu'il portait sur lui, et plus mort que vif il courut jusqu'à Flers où il arriva la chemise toute déchirée et la gorge meurtrie.

Dans le même chemin, le sieur Constant D..., ouvrier mineur à Dorignies, fut la victime d'une semblable attaque peu de jours après. Malgré l'obscurité, il pu constater que les malfaiteurs étaient au nombre de trois et que l'un d'eux portait une espèce de décoration. Sa quinzaine, qu'il venait de recevoir quelques heures auparavant, lui fut enlevée.

Sur le chemin qui conduit de Waziers à Lallaing, une quatrième attaque nocturne a eu lieu dans des circonstances plus odieuses. Un ouvrier mineur, infirme, le nommé Ricquier, frère du malheureux qui fut assassiné, presque au même endroit, il y a quatre ans environ, a été maltraité gravement par plusieurs individus, les mêmes sans doute que ceux qui exploitent le chemin de Wagnonville.

Non content de lui enlever sa quinzaine montant à 38 francs, ces malfaiteurs forcèrent Ricquier à quitter ses vêtements, tous, jusqu'au dernier, et après l'avoir maltraité, le laissèrent dans cet état sur la voie publique. Le malheureux dut aller demander des vêtements dans la maison la plus voisine, afin de pouvoir retourner chez lui.

Enfin sur ce même chemin, une cinquième attaque nocturne a été commise contre un autre ouvrier mineur qui venait, lui aussi, de toucher sa quinzaine. Mais celui-ci fut plus heureux. Grâce à sa force et à sa vigueur, il put résister quelques instants et ses appels réitérés furent entendus. Au bruit que faisaient les personnes qui se rendaient à son secours, les malfaiteurs se sauvèrent et il fut impossible de les rejoindre.

Conseil municipal de Roubaix.

Séance du 27 Juin

Budget supplémentaire de la ville

M. le maire fait connaître au Conseil la discussion sur le budget supplémentaire est ouverte.

M. A. Talon lit ce qui suit :

Messieurs,

Ainsi que vous l'avez dit M. le rapporteur de la commission des finances, j'ai été appelé au sein de cette commission pour y développer les considérations qu'il ne m'avait pas été permis de soumettre au conseil dans notre séance du 17 mai dernier, et qui tendaient à faire inscrire au budget supplémentaire un supplément au crédit de 100,000 fr. voté pour la subvention de l'Asphic et de l'hôpital pour l'exercice 1873. Connaissant la doctrine professée par la commission des finances sur la matière, je ne me faisais pas illusion sur le sort réservé à ma proposition devant cette commission et le rapport dont vous avez entendu lecture dans notre dernière séance, en concluant au rejet de ma proposition, a pleinement confirmé mes prévisions. J'espère être plus heureux devant le conseil, et je sollicite de votre bienveillance quelques instants d'attention, pour combattre devant vous les conclusions du rapport présenté par votre commission des finances.

La commission, dit tout d'abord M. le rapporteur, m'a fait observer que je préjugeais à tort les décisions du conseil, qu'il pouvait se présenter telles circonstances qui modifieraient dans un sens ou l'autre les résolutions du conseil; et, pour mieux démontrer mon erreur, il a rappelé que, dans la séance du 6 novembre 1872, quoique le budget primitif de cette année ne portât que 100,000 fr. pour l'Asphic et l'hôpital, le conseil vota un supplément de 25,000 fr. pour ces établissements hospitaliers.

Permettez-moi de faire remarquer qu'il y avait une certaine urgence à provoquer dans le plus bref délai, une augmentation de crédit pour l'exercice courant, puisque la commission des hospices se trouvant forcée de régler ses dépenses sur ses recettes, ne pouvait dépenser mensuellement que sur le pied d'une subvention de 100,000 fr. pour l'année entière, tandis qu'elle aurait immédiatement augmenté ses secours journaliers, si le chiffre de la subvention avait été lui-même augmenté.

M. le rapporteur ajoute : « Nous ne rappelons ce fait que pour réduire à sa valeur l'argumentation de M. Talon. Mais nous nous empresseons de déclarer que ce précédent n'engage pas plus le conseil que la commission des finances et que, sans préjudice l'avenir, elle est plutôt affirmée dans son opinion que la ville fait sur son budget une part à l'assistance publique aussi large que ses ressources le comportent.

Ainsi, Messieurs, pour l'exercice de 1872, Le conseil a décidé qu'une somme de 125,000 francs était utile et devait être allouée sur les fonds municipaux pour les services de l'Asphic et de l'hôpital; et aujourd'hui, pour l'exercice 1873, sans donner aucun motif pour justifier la nouvelle éducation que l'on fait subir au subsidé des Hospices, alors que le compte administratif de l'année 1872 accuse sur les recettes de l'octroi une augmentation telle qu'on n'en a jamais constatée de semblable et qui excède 250,000 francs, on prétend limiter à 100,000 fr. l'importance de la subvention. En vérité, cela paraît étrange, et il est permis de se demander comment la commission des finances entend concilier cette prétention avec les déclarations qu'elle a souvent renouvelées devant le conseil de vouloir secourir dans la plus large mesure les misères publiques. Or, la somme de 125,000 francs n'était pas nécessaire pour les besoins de nos établissements hospitaliers en 1872, et l'on se demande pourquoi elle a été votée par le conseil; ou bien cette somme était réellement nécessaire et commise au fait il s'agit de